



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} septembre 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Dix-septième session

Genève, 2-5 novembre 2010

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire

Préparatifs de la septième Conférence ministérielle

«Un environnement pour l'Europe»: résultats de la Conférence

Projet de plan général d'un texte convenu de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»*

Note du secrétariat en consultation avec le Président

Résumé

Conformément à une décision prise par les ministres à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 2007), la septième Conférence ministérielle se tiendra du 21 au 23 septembre 2011 à Astana (Kazakhstan).

Le plan de réforme¹ du processus «Un environnement pour l'Europe» (EpE) stipule que les résultats de la Conférence pourraient inclure un texte convenu de deux pages sur des mesures complémentaires et additionnelles ayant une portée strictement limitée aux thèmes de la Conférence.

Pour faire suite à la demande formulée par le Comité des politiques de l'environnement à sa seizième session, le secrétariat, en consultation avec le Président du Comité, a établi un projet de plan général d'un texte convenu de la Conférence ministérielle d'Astana.

Le présent projet est soumis au Comité pour examen. Le Comité pourrait souhaiter approuver le cadre général proposé concernant le texte convenu.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison des consultations à mener auprès des partenaires.

¹ Le Plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» a été élaboré par le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) au cours de l'année 2008 et adopté le 29 janvier 2009 (ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe I); le Plan a été entériné par la Commission économique pour l'Europe à sa soixante-troisième session (Genève, 30 mars-1^{er} avril 2009).

I. Introduction

1. À sa seizième session en octobre 2009, le Comité a arrêté les deux thèmes principaux de la Conférence d'Astana, à savoir: «La gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau» et «Pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement économique».
2. Conformément au plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe», un texte convenu de deux pages au maximum sur des mesures complémentaires et additionnelles ayant une portée strictement limitée aux deux thèmes de la Conférence sera établi par le Comité avant la Conférence.
3. Le document actuel présente une proposition de cadre général pour examen par le Comité, cadre qui sera ensuite révisé pour rendre compte des observations formulées et du débat qu'il aura suscité afin de servir de base pour son élaboration.
4. Outre un texte convenu, un résumé de la Présidence sera établi. De plus, les résultats de la Conférence pourraient inclure des déclarations, des initiatives, des accords, des annonces de contributions par des ministres et des parties prenantes intéressés sur des thèmes et/ou concernant des sous-régions spécifiques, ainsi que des moyens d'action (par exemple, des stratégies, plans d'action accompagnés de calendriers, lignes directrices, recommandations, meilleures pratiques et enseignements dégagés) qui sont présentés à la Conférence par les pays intéressés et/ou des organisations jouant un rôle d'avant-garde dans les domaines traités, et qui n'ont pas été négociés dans le cadre des préparatifs de la Conférence.

II. Cadre général éventuel pour un texte convenu

5. Il est proposé d'axer un document de deux pages sur les décisions à adopter concernant les deux thèmes. Le cadre général d'un document de ce type pourrait éventuellement se présenter comme suit:
 - Introduction: un court paragraphe d'introduction précisant la date et le lieu de la Conférence, ainsi que le nombre de pays participants, suivi d'un paragraphe sur la volonté constamment affichée par les pays de protéger l'environnement et sur la contribution du processus «Un environnement pour l'Europe» à cette cause (longueur maximale: un quart de page);
 - La gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau: décisions sur les mesures complémentaires et additionnelles prises par la Conférence concernant ce thème (longueur maximale: une demi-page);
 - Gestion durable de l'eau et économie plus respectueuse de l'environnement: décisions sur les mesures complémentaires et additionnelles prises par la Conférence faisant un lien entre les deux thèmes (longueur maximale: une demi-page);
 - Pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement économique: décisions sur les mesures complémentaires et additionnelles prises par la Conférence concernant ce thème (longueur maximale: une demi-page);
 - Clôture: lieu de la prochaine Conférence; remerciements adressés au Gouvernement kazakh pour avoir accueilli la Conférence (longueur maximale: un quart de page).

6. Un résumé de la présidence sera établi durant la Conférence conjointement par le pays hôte et le secrétariat, en coopération avec les partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe». Il portera principalement sur le contenu de la Conférence et présentera un résumé des débats suscités et des décisions prises concernant chacun des thèmes de la Conférence.

7. Un rapport de la Conférence sera établi par le secrétariat en tant que document d'après-session. Le compte rendu de la Conférence pourra être consulté sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) (<http://www.unece.org/env/efe/welcome.html>) sous une présentation analogue à celle de la Conférence ministérielle de Belgrade. Après la Conférence, les participants seront invités à soumettre leurs observations et interventions au secrétariat afin qu'elles soient affichées sur le site web.
